Image not found or type unknown

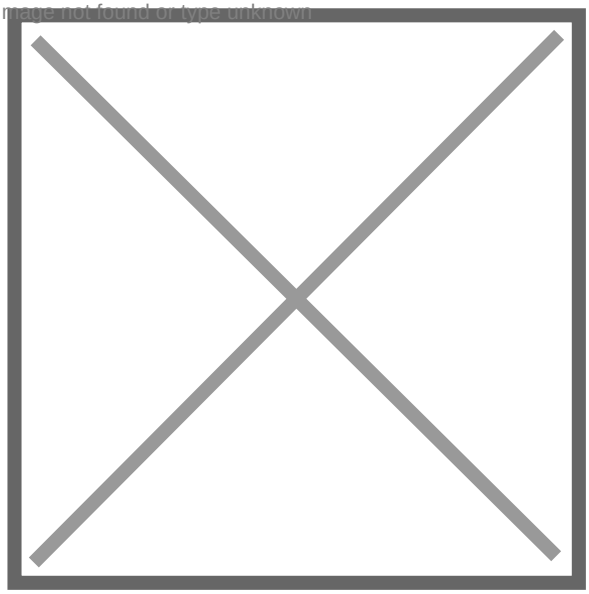

Erreur ,voire faute médicale?droit à indemnisation?

Par **JCM**, le **10/05/2011** à **09:33**

Bonjour,
J'ai été hospitalisé pour une opération de grattage sur la prostate(5 jours d'hospi)

J'avais des antécédents cardiaques(2 infarctus depuis 2008)

En post opératoire j''ai eu des douleurs thoraciques dans ma chambre (en service chirurgie)

A force de me plaindre ils ont fini par me faire un bilan cardiaque à 21h.Les resultats arrivés,dont je n'ai eu connaissance que le lendemain,l'anesthesiste de garde est venu à 22h ,a vu mes resultats et a adapté mon traitement et a demandé un avis cardio pour le lendemain matin.(Bien noté sur la fiche de liaison)

J'ai su que ma troponine à 22h etait à 25 et les cpk à 1600.(normale troponine: inf à 0.1) mon resultat etait 250 fois sup à la normale

L'anesthesisite n'a rien fait devant l'urgence,alors qu'il avait tous les moyens à sa disposition pour me soigner(appel cardio,transfert ets pouvant réaliser une coro)

Un controle cardiaque a pourtant etait fait à 5h du matin,troponine :57 et cpk + de 6000.

Aucun cardio n'a été appelé,on m'a simplement laissé souffrir dans mon lit.

Le lendemain matin ma troponine etait toujours aux alentours de 50,le cardio qui est venu m'a fait transféré dans un centre équipé de réa cardio mais il etait trop tard pour me faire une coro et poser un stent.Mon venttricule gauche est en partie nécrosé de façon irrémédiable.

Ma fraction d'ejection cardiaque qui etait de 75% est descendue à 40%(Grosse gene respiratoire et essoufflements rapides.)

QQ jours plus tard j'ai déclanché un oap et devant mes douleurs scan et coro ont été faits.Confirmation à la coro d'un stent bouché et à l'écho confirmation de nécrose d'une partie du coeur.(ventricule gauche)
J'attend actuellement un IRM pour savoir si l'on peux encore me faire un pontage, loin d'etre certain.
J'ai été victime d'un médecin et de personnels incompétent devant l'urgence,ils m'ont simplement laissé mourir à petit feu alors que des 22h l'anesthesiste avait tous les éléments pour ma traiter en urgences.A 5h du matin la confirmation de mon état cardiaque se dégradant n'a fait bougé personne!!Je suis aujourd'hui trés affecté physiquement et moralement.je suis actuellement en rééducatin cardiologique en internat,trés affecté par cette erreur médicale indigne d'un vrai médecin.
Puis-je faire une action en Justice pour dommages et interets ,ma vie change complétement,que ce soit physiquement que moralement.
Je vais avoir en plus des frais d'aménagement de ma maison qui est à 2 etage.Merci de vos réponses

JCM

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés